

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19395 - 75ÈME ANNÉE

Intervention du représentant du Parti communiste indien à la conférence idéologique internationale

Olivier Bancoult aux Réunionnais : «sans votre soutien, nous ne serions pas là»



Dasdaran, représentant du Parti communiste indien.

Organisée du 26 au 28 octobre dans le cadre des 60 ans de la création du Parti communiste réunionnais, la conférence idéologique internationale a vu les représentants des différentes délégations s'exprimer lors de la séance plénière de clôture, le 28 octobre à Saint-Denis. Après les partis politiques venus de l'extérieur, la parole a été donnée aux organisations non gouvernementales invitées. C'est Olivier Bancoult, porte-parole du Groupe réfugiés Chagos qui est alors intervenu.

Les Chagossiens luttent depuis 50 ans pour retourner dans leur pays dont ils ont été expulsés en raison de la création de la base militaire américano-britannique de Diego

Garcia. Leur combat exemplaire a permis d'importantes avancées rappelées par Olivier Bancoult, porte-parole du Groupe réfugiés Chagos.

Il a tout d'abord souligné que l'amitié entre Chagossiens et Réunionnais date de 1989, « quand nous sommes venus à La Réunion pour plaider notre cause au niveau mondial, grâce à Paul Vergès ». « Nous vivions heureux aux Chagos, nous vivions dans la paix et l'amour. Notre drame a commencé en 1965. Nous avons été traités comme des animaux, ce sont de lourdes séquelles. Puis nous avons été abandonnés en arrivant à Maurice », se souvint-il.

« La lutte a commencé avec les femmes, notamment Mme Talate et ma mère Mme Bancoult, il y avait

alors des affrontements avec la police de Maurice ». Le Groupe réfugiés Chagos fut alors créé en 1983.

Les Britanniques condamnés par la communauté internationale

Depuis 1987, les Chagossiens mènent des actions juridiques contre la Grande-Bretagne, dont le gouvernement leur interdit tout retour. La première victoire date du 3 novembre 2000, quand la Haute cour de Londres reconnut le droit des Chagossiens au retour au Chagos. Mais le gouvernement britannique n'eut de cesse de faire des recours pour casser cette décision.

En 2016, les Chagossiens décidèrent de s'engager avec l'État mauricien pour plaider la cause des Chagos à l'ONU. Maurice a porté le débat sur la question de la souveraineté sur les Chagos, rappelant que durant l'époque coloniale, les Chagos étaient administrées par Maurice. La séparation du fait de la création du British Indian Ocean Territory signifiait que la décolonisation de Maurice restait inachevée.

Olivier Bancoult rappelle qu'en 2017, l'affaire fut portée devant l'Assemblée générale de l'ONU. Un vote largement majoritaire a permis de saisir la Cour internatio-

nale de Justice de La Haye. L'audience eut lieu en septembre 2018, et fut marqué par le témoignage poignant de Liseby Elysé, qui raconta l'embarquement forcé, la déportation à fond de cale et les mauvais traitements subis. La Cour internationale de Justice rendit un avis ordonnant à la Grande-Bretagne de déguerpir des Chagos. En 2019, l'Assemblée générale de l'ONU se prononça sur la suite à donner à l'avis juridique. A une majorité encore plus large, la communauté internationale s'est rangée à l'avis de la Cour de justice internationale, et a fixé un ultimatum à la Grande-Bretagne, elle a jusqu'au 22 novembre prochain pour cesser son administration des Chagos, et favoriser le retour des Chagossiens dans leur pays. Le Groupe réfugiés Chagos prévoit

donc d'organiser une visite des îles anciennement peuplées par les Chagossiens pour préparer le retour.

« Nous avons été soutenus par le PCR »

« Nous avons été soutenus par le PCR, Paul Vergès a toujours défendu les Chagossiens. Elie Hoarau, alors député au Parlement européen, était intervenu à l'assemblée ACP-UE. Au Sénat, Gélita Hoarau avait aussi plaidé la cause des Chagossiens », rappela en substance Olivier Bancoult.

Il salua aussi la création du Comité de solidarité Chagos-La Réunion présidé par Georges Gauvin, et du Mouvement réunionnais pour la

paix, présidé par Julie Pontalba. Le soutien des communistes réunionnais est d'ailleurs inscrit dans le paysage. Olivier Bancoult indiqua avec émotion que la future avenue principale du Port a été dénommée avenue des Chagos quand Jean-Yves Langenier était le maire de la commune.

Et de conclure : « sans votre soutien, nous ne serions pas là. Nous allons embarquer pour les Chagos sans demander la permission des Britanniques ».

M.M.

Conseil en énergies partagé

Bilan énergétique du SIDELEC sur les « petites » communes : ajuster les puissances souscrites

Dans le cadre du dispositif national Conseil en énergies partagé (CEP) qui est un outil de Maîtrise de la demande en énergie (MDE), le SIDELEC Réunion en partenariat avec l'ADEME ont présenté ce mardi 5 novembre 2019, la restitution des bilans énergétiques effectués depuis 2017 sur les communes de moins de 10 000 habitants, à savoir les Avirons, Trois-Bassins, Saint-Philippe, Sainte-Rose, la Plaine des Palmistes, Salazie, Cilaos, et l'Entre-Deux.

Il en ressort principalement de ce bilan auprès des 8 communes, que les consommations et les dépenses autant pour les bâtiments communaux que l'éclairage public sont globalement stables sur ces trois dernières années. Cependant,

il y a dans ces communes, des économies significatives qui peuvent être faites pour plus d'efficacité énergétique. « Les bâtiments les plus énergivores sont les cuisines centrales, les services techniques et les mairies » indique Joël Payet, technicien spécialisé en Conseil en énergies partagé (CEP) et qui travaille auprès des communes bénéficiaires du dispositif depuis 2017.

Joël Payet souligne notamment que les communes doivent adapter leur abonnement à la consommation réelle, autant pour les bâtiments que l'éclairage public. « Il faut souvent diminuer les puissances souscrites. C'est une action qui ne coûte rien et qui peut rapporter des économies. La démarche est à faire auprès d'EDF ». Dans la plupart des cas, les postes (armoires destinées à l'éclairage

public) peuvent être optimisées, « d'où la nécessité de faire des mesures de puissances pour ajuster au mieux les abonnements.

Pour le Président du SIDELEC Maurice Gironcel, ainsi que pour Jean-Michel Bordage, Directeur régional de l'ADEME, ces actions de MDE permettent d'éviter la production de gaz à effet de serre et une réelle efficacité énergétique.

Ce dispositif sera élargi aux communes de moins de 25 000 habitants. Seront concernées les communes de Bras Panon, Ste Suzanne et la Petite-Ile qui pourront prétendre au Conseil en Energies Partagé dès 2020.

Edito

Une suite judiciaire à l'aventure malgache d'Air Austral ?

La perquisition et la mise sous scellé de tous les bureaux au siège d'Air Austral sauf ceux de la direction technique est un événement du même niveau que les perquisitions chez Didier Robert, dans son bureau et au siège de la Région au sujet des marchés de la route en mer.

Cette initiative vient de l'Autorité de la concurrence, comme le précise ce communiqué diffusé hier : «Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique que des opérations de visite et saisie inopinées ont été réalisées dans le secteur du transport aérien de passagers inter-îles dans la zone Océan Indien Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé aujourd'hui, après autorisation d'un juge des libertés et de la détention, à des opérations de visite et saisie inopinées auprès d'entreprises à La Réunion suspectées d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du transport aérien de passagers inter-îles. A ce stade, ces interventions ne préjugent bien évidemment pas de la culpabilité des entreprises concernées par les pratiques présumées, que seule une instruction au fond permettra le cas échéant d'établir».

Si l'Autorité de la concurrence refuse de donner des noms, un communiqué d'Air Austral rappelle le différend avec Corsair, seule compagnie aérienne de droit français autre qu'Air Austral et ses filiales à assurer dans le passé la desserte de Madagascar. Il s'avère que peu de temps après qu'Air Austral soit devenu le partenaire stratégique d'Air Madagascar, le gouvernement malgache de l'époque a interdit à Corsair de continuer à desservir Madagascar depuis La Réunion.

Il faut dire que les tarifs proposés par Corsair étaient nettement plus attractifs que ceux d'Air Austral à l'époque. Avec la prise de contrôle par Air Austral de la direction opérationnelle de la compagnie nationale malgache, puis l'interdiction faite à Corsair d'opérer depuis La Réunion, Air Austral s'est trouvée de fait en situation de monopole pour

la desserte de Madagascar depuis La Réunion et Mayotte ce qui automatiquement favorise l'inflation des prix. En conséquence, il n'est pas rare de payer un billet d'avion pour la Grande île plus cher que pour aller en France !

Témoignages du 6 novembre dernier avait expliqué comment ce partenariat stratégique était en train de mal tourner pour la compagnie réunionnaise. Air Austral s'est en effet endettée pour donner les garanties financières suffisantes à sa prise de possession de 49 % du capital d'Air Madagascar.

Mais depuis lors, le vent a tourné car le pouvoir politique a changé. Et il a une autre ambition pour Air Madagascar, souhaitant développer la compagnie en ouvrant ou en réouvrant des dessertes à l'international. Cela nécessitera d'augmenter sa flotte long-courrier qui se limite pour le moment à deux Airbus A-340 loués à Air France. D'où l'intention de l'État malgache, actionnaire majoritaire de la compagnie, à augmenter le capital.

Pour le moment, Air Austral n'a pas encore donné suite mais le pourrait-elle ? D'autres investisseurs sont sur les rangs, dont Ethiopian Airways, une des plus importantes compagnie aérienne d'Afrique, avec comme perspective le passage de 49 à 10 % des droits de vote d'Air Austral, donc la perte probable de la direction opérationnelle d'Air Madagascar.

La descente de police et la mise sous scellés de bureaux à Air Austral enfonce le clou. S'il s'avérait que des éléments compromettants soient découverts, alors l'aventure malgache d'Air Austral risquerait bien de se finir devant les tribunaux, avec comme principaux perdants les Réunionnais, contraints de financer via la Région et la SEMATRA une compagnie aérienne qui s'est bien éloignée de sa raison d'être : permettre aux Réunionnais d'être maîtres de la desserte aérienne de leur pays.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Les conséquences de l'aventure comorienne de la France continuent de faire des dégâts

Mayotte : prison avec sursis pour des esclavagistes

Un procès à Mayotte a permis de rappeler une des principales raisons de la présence de nombreux immigrants clandestins dans cette île. En effet, des habitants de Mayotte n'hésitent pas à exploiter des travailleurs sans papier sans les payer, et à les rejeter comme un vieux meuble quand ils n'en ont plus besoin, ce qui rappelle bien l'esclavage. Une affaire de ce type a été jugée, verdict : prison avec sursis pour les esclavagistes.

Quand en 1975, la France s'est lancée dans son aventure comorienne, son objectif était de diviser la République des Comores tout juste indépendante afin de garder d'une part un point d'appui pour soutenir l'apartheid, et d'autre part conserver une réserve de «voix» pour les élections présidentielles susceptibles d'être serrées. «Voix» car à l'époque, le gouvernement français couvrait la fraude massive dans ses anciennes colonies, ce qui permettait au pouvoir d'obtenir le résultat escompté. Il suffit de se rappeler des élections européennes de 1979 à Mayotte, où il n'était pas rare de recenser plus de bulletins dans l'urne que de votants, avec à la clé une quasi-égalité pour les deux listes de la majorité présidentielle de l'époque, loin devant les communistes.

La vengeance contre les Comoriens qui ont choisi l'indépendance fut rapide : un mois après la déclaration d'indépendance de Mayotte, un premier coup d'État avait lieu à Moroni. Il est en effet à noter que les putschistes comoriens sont bien souvent d'anciens soldats de l'armée française.

Des Mahorais exploitent les clandestins

La séparation en deux des Comores fut accentuée par l'obligation imposée aux Comoriens d'avoir un visa pour se rendre dans une île qu'ils considèrent comme faisant partie de leur pays. Compte-tenu des documents demandés par l'administration française pour obtenir ce laissez-passer, le nombre de personnes venues sans autorisation de la France à Mayotte a explosé. Ce visa obligatoire fut le point de départ de trafics humains en tous genres, avec en fond la tragédie des kwassa-kwassa : des milliers de personnes mortes noyées en traversant clandestinement le bras de mer entre Anjouan et Mayotte.

A Mayotte, officiellement, le rejet des autres habitants de l'archipel comorien est de mise. Les responsables politiques mahorais ne cessent d'implorer Paris de mettre plus de moyen pour empêcher les personnes d'entrer sans visa à Mayotte, ils ont peur de l'explosion sociale causée par la présence massive de personnes sans papier. Mais en fait, ils semblent être un certain nombre de Mahorais à profiter de cette situation. En effet, les personnes qui arrivent clandestinement à Mayotte sont sans ressources dans une île où le coût de la vie est aussi cher qu'à La Réunion, puisque les agents de l'État bénéficient de la sur-rémunération. Ces êtres humains sont taillables et corvéables à merci, une proie facile pour des exploiters sans scrupule.

Salaire égal au loyer perçu par l'exploiteur

C'est ce qu'a rappelée une affaire récemment jugée présentée hier dans «le Quotidien». Deux Malgaches sans papier étaient employés à la garde d'un bateau dont le propriétaire participait à des barrages pour hurler sa haine des clandestins. Leur salaire était de 50 euros par mois, mais il correspondait au montant du loyer qu'ils devaient à leur employeur pour loger dans un bidonville, aux côtés d'autres Malgaches servant de «maîtresses» à des Mahorais. Autrement dit, ce que l'exploiteur versait d'un côté, il le récupérait de l'autre. Par conséquent, faire travailler toutes les nuits ces Malgaches ne lui coûtait rien, c'était donc de l'esclavage.

Et pour bien faire comprendre aux exploités leur statut d'esclave, l'esclavagiste et ses complices ont décidé de les mettre à la rue quand ils n'avaient plus besoin d'eux. Ils se sont présentés dans le bidonville avec des armes pouvant tuer à la main. Les Malgaches ont préféré fuir les mauvais coups.

Malgré tout, cette affaire a néanmoins été jugée et à en croire l'institution ne sera pas la dernière. Verdict : 6 et 4 mois avec sursis pour l'esclavagiste et sa complice. Il s'avère en effet que les faits n'ont pas été qualifiés d'esclavage.

M.M.

Billet philosophique

« La Rényon sé nout momon »



Jean-François Samlong avec les artistes Maëva le Berre et Sergio Grondin.

L'amour des Réunionnaises et des Réunionnais pour La Réunion est de plus en plus fort, comme le montrent les nombreuses et diverses actions menées dans le pays pour une économie solidaire, la justice sociale, le respect de notre environnement, le respect et la valorisation de l'identité comme de la culture de notre peuple mais aussi son accession à la responsabilité. En voici quelques exemples — parmi bien d'autres — pour y réfléchir et en tirer les leçons afin de faire avancer l'amour de la sagesse...

Nous reviendrons d'abord sur les engagements exprimés par l'agronome, docteur en économie et écrivain réunionnais Edmond René Lauret, qui était le « grand témoin » au Colloque Inter-CCEE 2019 à La Réunion du 22 au 25 octobre dernier, où a été présenté son livre "Le dernier Kréol" qui vient de paraître aux éditions du Boucan et qui a déjà connu un grand succès. Dans ce roman aux messages pertinents, il nous invite à « découvrir les rêves et les aventures de ces marrons du

temps présent fuyant l'esclavage de la consommation et se réfugiant dans une casabonèr — maison du bonheur — fantastique ». Nous parlerons aussi de l'animation musicale organisée le samedi 2 novembre dernier à la médiathèque Mitterrand de Saint-Denis autour du roman de Jean-François Samlong intitulé "Un soleil en exil", paru en juin dernier chez Gallimard, où il rappelle la « tragédie qui s'est déroulée entre 1962 et 1984, avec l'exil forcé en France de plus de deux mille mineurs réunionnais ». Lors de cette rencontre, la violoncelliste Maëva le Berre et le comédien Sergio Grondin ont présenté avec talent les souffrances imposées par le pouvoir néo-colonial à ces Réunionnais déportés à 10.000 km et dont beaucoup souffrent encore aujourd'hui car l'État n'a toujours pas réparé ce crime.

À cette occasion, Jean-François Samlong, qui est président de l'UDIR (Union pour la Défense de l'Identité Réunionnaise), a notamment souligné à quel point il est important de ne pas oublier cette tragédie et toutes les autres violences qui ont secoué La Réunion

depuis sa prise de possession officielle par le roi de France en novembre 1649, il y a 370 ans. Et à qui appartient La Réunion aujourd'hui ? À ce que certains assimilateurs appellent "notre patrie, notre nation, la France, l'hexagone, la métropole..." ?

Fort heureusement, de plus en plus de nos compatriotes se disent heureux d'être Réunionnais car pour eux « La Rényon sé nout péi, nout nasyon ». Et samedi dernier, avant l'animation musicale autour du livre de Jean-François Samlong, le public a eu le bonheur d'entendre un jeune poète réunionnais, Mo Absoir, qui lui a dit avec force : « La Rényon sé nout momon ». C'est pour cela que nous l'aimons, c'est notre patrie et c'est à nous de bâtir ensemble son avenir dans une solidarité internationale.

Roger Orlu



Edmond René Lauret.

Oté

Tyé lédikasyon ou i tyé lo pèp, dévlop lédikasyon ou i rolèv lo pèp !

Mé zami, néna poin lontan moin la antann in profésèr malgash apré parl dsi lédikasyon dann son péi é li té apré rakont koman bann zaktèr ékstèryèr-sak i finans lédikasyon-la si tèlman malmène lédikasyon dann sak ni apèl la grann Ile... Si tèlman malméné ké lo péi an an tyé la kil an aryèr.

Mésyé-la, li té prézan nout séminèr lo soisantan nout parti é li té apré anparl lo nivo lédikasyon bann amontrèr lékol primèr dann son péi la bèss nivo. Li di anou d'apré in lankète ofisyèl néna vin pour san bann zamontrèr i koné pa fé soustraksyon dé shif épi néna pré d'sinkant sink pour san i koné pa azout dé nonm désimal-donk avèk dé shif apré la virgil si tèlman konm sa lé dann program li di li mèm, li oi pa koman bann zamonytrèr-la i pé fé lédikasyon bann marmaye.

Lotèr kisa ? Lotèr bann zinstitisyon an déor d'lo péi i mète pa lo moiyin k'i fo pou fé avans in pé lédikasyon é konm lédikasyon i avans pa sé lo pèp k'i rokil é mi pans li koné son n'afèr kan li di sa é si i di azot Madégaskar sé lo péi lo pli pov néna dsi la tèr, mi pans zot i konpran in pé pou kosa.

Astèr, dann lo mèm séminèr, moin la antann lo kontrèr : lo kontrèr sé lo ka d'Kiba. Momandoné kiba lété ansèrklé par bann boykotèr l'amérik épi l'érop é désèrtin i pansé fé tonm lo péi konm in mang tro mir ébin rozman laba néna in parti kominis, épi in bann bon dirijan, é banna la di konmsa : alon fors dsi lédikasyon matèr nèl, primèr, sogondèr épi inivèrsitèr. Alon fors dsi la roshèrch é sé konmsa lo péi la tienbo séktèravèk bann zésploitàr, bann zoprésèr és ékonmsa lo péila tiebo dobout. Alon fors dsi la kiltir é sé kon msa lo péi la ko ntinyé son marsh an avan.

Astèr kosa sa i vé dir pou nou ? Kosa sa i vé dir pou nout péi, La Rényon ? Sa i vé dir, konm moin la mark an-o la, i fo apiy dsi lo shanpirgnon lédikasyon épi la kiltir pou pa kil aryèr, mé pou avans an avan. Tienbo lo rin, marmaye, tienbo lo rin ! tienbo la pa lèss shapé !

Justin